

N° : 590/DG-2017

**DECISION DE RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE POUR OCCUPER LES
POSTES DES CHEFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU CENTRE
HOSPITALO-UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI D'OUJDA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda ;

- Vu la décision d'appel à candidature pour occuper les postes des chefs des services administratifs du Centre Hospitalo-Universitaire MOHAMMED VI d'Oujda N°537/DG-2017 du 10 Juillet 2017 ;
- Vu les résultats des travaux de la commission chargée de l'entretien de sélection aux postes des chefs des services administratifs du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda en date du 15 Septembre 2017 ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI d'Oujda relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI d'Oujda en date du 23 Novembre 2016 ;

DECIDE

Article Premier : Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda lance un deuxième appel à candidature pour pourvoir aux postes des Chefs des Services Administratifs du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda ci-après :

N°	Intitulé du Poste	Etablissement	Attribution
1	Service Gestion du Personnel	Division des Ressources Humaines et du Développement Continu à la DG	
2	Service de la Paie et de la Rémunération du Personnel	Division des Ressources Humaines et du Développement Continu à la DG	
3	Services des Affaires Juridiques et Sociales	Division des Ressources Humaines et du Développement Continu à la DG	
4	Service de la Formation Continue et du Développement de la carrière	Division des Ressources Humaines et du Développement Continu à la DG	
5	Service du Patrimoine et Logistique	Division Logistique et Ingénierie à la DG	
6	Service Equipements et Maintenance	Division Logistique et Ingénierie à la DG	
7	Service des Soins Hospitaliers et Affaires Paramédicales	Division de l'Organisation des Soins et Affaires Professionnelles à la DG	

8	Service de la Recherche et de l'Enseignement Hospitalier	Division de l'Organisation des Soins et Affaires Professionnelles à la DG	
9	Service des Affaires Administratives et Economiques	Direction de l'Hôpital des Spécialités	
10	Service des Affaires Administratives et Economiques	Direction du Centre d'Oncologie Hassan II	
11	Service Des Soins Infirmiers	Direction de l'Hôpital des Spécialités	
12	Service Des Soins Infirmiers	Direction de l'Hôpital Mère et Enfant	

Article Deux : Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel titulaire exerçant au Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda et remplissant les conditions suivantes :

1. Etre classé au minimum au grade d'Administrateur de 2^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat ou à des grades à indice équivalent ;
2. Etre titulaire au minimum d'un diplôme donnant l'accès au grade d'Administrateur de 3^{ème} grade ou à des grades équivalents ;
3. Avoir au moins 2 ans de service en qualité de titulaire.

A l'exception des dispositions du paragraphe précédent, peuvent postuler aux postes susmentionnés les agents titulaires classés au grade d'administrateur 3^{ème} grade ou à des grades à indice équivalent disposant au minimum d'une ancienneté de 15 ans effective dans l'administration dont au moins quatre ans dans le grade sus-indiqué.

Article Trois : Les candidats intéressés par cet appel à candidature doivent déposer à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire "DRHDC", au plus tard le **10 NOV 2017** à **16h30** et sous pli fermé, leur dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule.

Article Quatre :

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI d'Oujda peut procéder à la nomination de certains responsables parmi le personnel du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda sans aucune procédure de publication.

Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la Commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq : Après étude des dossiers de candidature, il sera procédé à la publication des listes des candidats déclarés retenus pour passer l'entretien et à la fixation de la date et du lieu de déroulement de l'entretien.

Article Six : les résultats de cet appel à candidature seront affichés, après approbation du Directeur du CHU Mohammed VI-Oujda, sur le site du Centre (www.chuoujda.ma), sur le site de l'emploi public (www.emploi-public.ma) et au tableau d'affichage de la Direction Générale et des Etablissement Hospitaliers du Centre.

Article Sept : Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI d'Oujda www.chuoujda.ma, sur le site de l'emploi public www.emploi-public.ma, et affichée au tableau d'affichage au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers du CHU Mohammed VI d'Oujda. Ⓡ

Oujda, le 27 OCT. 2017

Le Directeur
Pr. Abdelkrim DAOUDI



The image shows a blue ink signature of the Director, Pr. Abdelkrim DAOUDI, over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Centre Hospitalier Mohammed VI - Oujda' and 'OUJDA' in the center.